



feuilles

Les feuilles

Elles sont légèrement différentes selon l'espèce.



Dans le cas de la **Renouée du Japon**, la base de la feuille est tronquée, les feuilles sont toutes de la même taille et ne présentent pas de poils.



Dans le cas de la **Renouée de Sakhaline**, la base de la feuille est cordée, les feuilles sont plus petites sur les rameaux secondaires et des poils sont présents sur la face inférieure des feuilles.

Dans le cas de la **Renouée de Bohême**, hybride des deux renouées citées ci-dessus, les critères sont variables et plus ou moins proches de l'une des deux autres renouées.



fleurs

Les fleurs

De couleur blanchâtre à verdâtre selon l'espèce, les fleurs forment des grappes plus ou moins lâches. **La floraison commence généralement au mois d'août.**



tiges

Les tiges

De couleur verte et plus ou moins piquetées de rouge, les tiges sont **creuses, cassantes** et flétrissent chaque année dès les premières gelées.

La renouée dans la vallée du Tarn

La vallée du Tarn était jusqu'à maintenant épargnée par les renouées invasives, présentes uniquement en aval du Saut du Sabo (Saint-Juéry).

Marsal et la Condomine sont les premiers foyers recensés dans la vallée, une attention particulière doit y être portée !

Comme leurs expansions sont très rapides et leurs présences quasi-irréversibles une fois installées, le syndicat souhaite sensibiliser les habitants et riverains aux bons gestes à effectuer.

Pour plus d'informations contacter le :



Abbaye Saint-Michel
81600 GAILLAC
Tel : 05.63.41.30.90
biodiversite@tarnaval.fr

Localisation des renouées à Marsal :



Si vous observez de nouveaux foyers de développement de la Renouée sur le bourg de Marsal ou aux alentours merci de faire remonter l'information au Syndicat.

BELLEGARDE-MARSAL MARSAL

*Sensibilisation à
l'expansion dans la vallée
du Tarn des*

Renouées asiatiques

❖ **Guide de reconnaissance**
❖ **Quelle gestion ?**

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT



Syndicat Mixte du bassin versant
Tarn aval
Abbaye Saint-Michel 81600 GAILLAC
Tel : 05.63.41.30.90
Mail : biodiversite@tarnaval.fr

Le document technique a été édité par le **PNR de Chartreuse** dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000 isérois. Textes et photos de Lucie Bednarek et Gaspard Sarcinella-Servanin / PNRC



Les renouées asiatiques sont des plantes exotiques envahissantes

D'origine asiatique, elles ont été introduites en France au XIX^e siècle pour leurs qualités ornementales et mellifères.

Elles affectionnent particulièrement les zones humides, les lisières, les sols remaniés et mis à nu, les bords de route et de cours d'eau...

Souvent appelées renouées du Japon, il existe en réalité 3 espèces de renouées asiatiques sur notre territoire. Elles font partie des espèces exotiques envahissantes les plus menaçantes pour la préservation de la biodiversité et peuvent engendrer la disparition

d'habitats naturels et d'espèces patrimoniales et protégées. En effet, une fois installée, la renouée se développe très rapidement, jusqu'à 8 cm par jour, pour former des massifs pouvant aller jusqu'à 3 m à 4 m de haut. Concurrençant les autres plantes, elle les empêche de se développer.

Multiplication

Les fleurs donnent généralement des graines stériles. La multiplication des renouées est principalement végétative soit par le développement des rhizomes (= tiges souterraines), soit par le bouturage de tiges aériennes et souterraines.

Les rhizomes sont particulièrement robustes et s'implantent très profondément dans le sol, ce qui rend difficile l'éradication.



1 fragment de rhizome = 1 nouvelle renouée



1 fragment de tige = 1 nouvelle renouée

Les bons gestes

→ Si le massif ne gêne pas (= pas d'enjeu de gestion), ne rien faire et le signaler.

→ Si la gestion se justifie : il est possible de faucher manuellement et régulièrement (5 à 7 fois par an) pour affaiblir les renouées. Emmener les déchets dans des sacs hermétiques en centre agréé pour incinération ou stocker sur place sur sol imperméable ou surélevé en évitant tout contact avec le sol naturel, à l'abri du vent pour éviter la dissémination et la création de nouveaux massifs.

Au bout d'un an, après s'être assuré qu'aucun fragment de plante n'est reparti, les déchets desséchés de coupe pourront être broyés et compostés.

Il est fortement conseillé de réensemencer, végétaliser très rapidement les sols mis à nu et surveiller leur évolution.

Les gestes à ne pas faire

→ Ne pas mettre aux déchets verts

→ Ne pas stocker les produits de fauche sur sol nu/naturel, ne pas stocker à proximité d'un cours d'eau ou zone humide.

→ Ne pas utiliser d'engins qui fragmentent la plante type épareuse, gyrobroyeur...

→ Ne pas utiliser de produits phytosanitaires. Les traitements chimiques et thermiques sont inefficaces. Des expérimentations sont en cours pour trouver un traitement adéquat.

→ Ne pas gérer de manière irrégulière ou peu fréquente, la plante est alors stimulée dans sa croissance.

→ Ne pas importer de terre extérieure non contrôlée.

Propagation

L'activité humaine est le principal facteur de propagation et de création de nouveaux foyers/massifs de renouée.

Cela est souvent lié à une gestion non adaptée : produits de fauche laissés sur place, engins non adaptés (ex. : épareuse) ou non nettoyés (ex. : roues des camions, tracteurs et engins de chantier), remblais avec de la terre contaminée...



La renouée au fil des saisons

